

## L'importance de la prière en commun au regard des cinq excuses de Ibn Oumi Maktoum

Ibn Oum Maktoum (qu'Allah l'agrée) était un compagnon qui a demandé au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) la permission de prier chez lui et donc de délaissier la prière en commun à la mosquée.

Au regard des différentes versions authentiques de son histoire, nous allons voir qu'il avait plusieurs excuses qui justifiaient sa demande.

Malgré cela le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ne lui a pas permis de prier les prières obligatoires chez lui.

Ainsi nous pouvons tirer comme leçons de son histoire l'obligation et la très grande importance de la prière en commun dans les mosquées pour les hommes.

### La première et la seconde excuse: le fait qu'il soit aveugle et qu'il n'ait personne pour le guider jusqu'à la mosquée

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) : Un homme aveugle s'est rendu vers le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a dit: Ô Messager d'Allah! Il n'y a personne pour me conduire à la mosquée.

Il a alors demandé au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) de lui accordé la permission de prier dans sa maison ce que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lui a permis.

Lorsqu'il est reparti, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) l'a appelé et a dit: « Est-ce que tu entends l'appel à la prière? ».

Il a dit: Oui

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Donc tu dois y répondre (\*) ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°653)

(\*) C'est à dire que tu dois y répondre en venant prier à la mosquée avec les musulmans.

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال : أتى النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ رجل أعمى فقال : يا رسول الله ! إنه ليس لي قائد يقودني إلى المسجد فسأل رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أن يُرَخِّصَ له فيصلِّي في بيته فرخَّص له فلما ولى دعاه فقال : هل تسمع النداء بالصلاة ؟ فقال : نعم قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : فأجب (رواه مسلم في صحيحه رقم ٦٥٣)

### La troisième excuse: le fait que sa maison était éloignée de la mosquée

D'après 'Abdallah Ibn Oum Maktoum (qu'Allah l'agrée) : J'ai demandé au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui): Ô Messager d'Allah! Je suis un homme aveugle et ma maison est éloignée. J'ai un guide mais il ne m'aide pas. Y a t-il une permission pour moi de prier dans ma maison?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Est-ce que tu entends l'appel à

la prière ? ».

J'ai dit: Oui

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Je ne trouve aucune permission pour toi (\*) ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°552 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(\*) C'est à dire que tu dois répondre à l'appel à la prière et venir prier à la mosquée avec les musulmans.

عن عبدالله بن أمّ مكتوم رضي الله عنه أنه سأل النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم فقال : يا رسول الله !  
إني رجل ضريب البصر شاسع الدار ولي قائد لا يلائمني فهل لي رخصة أن أصلي في بيتي ؟  
قال النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم : هل تسمع النداء ؟

قال : نعم

قال النبي صَلَّى اللهُ عليه وسلّم : لا أحد لك رخصة

(رواه أبو داود في سننه رقم ٥٥٢ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

#### **La quatrième excuse: la présence d'arbres et de palmiers entre sa maison et la mosquée**

D'après 'Abdallah Ibn Oumi Maktoum (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est venu à la mosquée et a vu que les gens étaient peu nombreux alors il a dit:

« Je pense certes à mettre un imam pour les gens puis je sortirai et je ne trouverai pas quelqu'un qui délaisse la mosquée pour prier chez lui sans que je ne brûle sa maison sur lui ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah! Il y a entre moi et la mosquée des palmiers et des arbres et je ne trouve pas un guide à chaque moment. M'est-il permis de prier dans ma maison?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Tu entends l'appel à la prière ? ».

J'ai dit: Oui

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Donc tu dois venir ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°429)

عن عبدالله بن أمّ مكتوم رضي الله عنه أن رسول الله صَلَّى اللهُ عليه وسلّم أتى المسجد فرأى في  
القوم رقة فقال: إنني لأهم أن أجعل للناس إمامًا ثم أخرج فلا أقدر على إنسان يتخلف عن الصلاة في  
بيته إلا أحرقتة عليه

فقلت : يا رسول الله ! إن بيني وبين المسجد نخلاً وشجرًا ولا أقدر على قائد كل ساعة يسعني أن  
أصلي في بيتي ؟

قال رسول الله صَلَّى اللهُ عليه وسلّم : أتسمع النداء ؟

قلت : نعم

قال رسول الله صَلَّى اللهُ عليه وسلّم : فأتها

(رواه أحمد و صححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب و الترهيب رقم ٤٢٩)

#### **La cinquième excuse: la présence de bêtes et d'animaux dangereux**

D'après 'Abdallah Ibn Oumi Maktoum (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit: Ô Messenger d'Allah! Il y a certes beaucoup de bêtes dangereuses et d'animaux dangereux (1) à Médine.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Tu entends 'Haya 'ala salat

haya 'alal falah' (2)? Alors viens et répond ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°553 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(1) Les bêtes dangereuses comme des scorpions ou des serpents

Les animaux dangereux comme des loups ou des chiens

(Voir Awn Al Ma'boud 'Ala Charh Sounan Abi Daoud)

(2) Ce sont deux phrases de l'appel à la prière dont le sens est une demande de venir à la prière et à la réussite qui en découle.

عن عبد الله بن أم مكتوم رضي الله عنه أنه قال : يا رسول الله ! إن المدينة كثيرة الهوام والسباع فقال النبي صلى الله عليه وسلم : أسمع حي على الصلاة حي على الفلاح ؟ فحي هلا (رواه أبو داود في سننه رقم ٥٥٣ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

### **Conclusion:**

Cheikh 'Abdallah Al Fawzan a dit: « Certes le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'a pas permis à Ibn Oumi Maktoum (qu'Allah l'agrée) de délaisser la prière en commun malgré la présence de cinq excuses qui sont prouvées par les textes.

Ainsi, tu vois l'importance de la prière en commun dans l'Islam et tu comprends que si ces excuses sont présentes chez la personne qui délaisse la prière en commun alors la délaisser ne lui serait pas permis.

Si cette personne n'a qu'une seule de ces excuses alors la délaisser lui est encore moins permis.

Donc qu'en est-il pour celui qui n'a pas d'excuse ?! ».

(Ahkam Houdour Al Masajid p 25)